

CHRONOPOST

Société par actions simplifiée au capital de 32.632.000 euros
Siège social 10 Place du Général de Gaulle – 92768 ANTONY Cedex
RCS Nanterre 383 960 135

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 5 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le 5 octobre, GEOPOST, Société Anonyme au capital de 701.573.487 euros, ayant son siège social au 9 rue Maurice Mallet – 92130 Issy les Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 340 012 392, représentée par Monsieur Paul Marie CHAVANNE, en qualité de Président Directeur Général, Associé unique de la Société CHRONOPOST SAS.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES, PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination du Président
- Rémunération du Président
- Nomination de deux Directeurs Généraux
- Rémunération des Directeurs Généraux
- Nomination des membres du Directoire
- Nomination des membres du Comité de Surveillance
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée de trois années

Monsieur Marcin PIECHOWSKI
Né le 13 juin 1958 à Varsovie (Pologne)
De nationalité française
Demeurant 19b avenue Jeanne d'ARC 94170 Le Perreux Sur Marne

Monsieur **Marcin PIECHOWSKI** déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat, accepte ces fonctions sans réserve et remercie l'Associé unique pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide que la rémunération du Président et ses modalités lui seront adressées par courrier séparé.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide de désigner en qualité de Directeurs généraux de la société CHRONOPOST à compter du 5 octobre 2011, leur conférant le statut de mandataire social .

- Monsieur Tanneguy de BELLOY, né le 4 mars 1952 à Gruchet le Valasse (76), de nationalité française, demeurant 7 bis, Boulevard Anatole France 92100 Boulogne –Billancourt et

Madame Delphine MALLET, née le 3 novembre 1976 à Nantes (44), de nationalité française demeurant 23 rue Victor Hugo, 92130 Issy les Moulineaux.

Monsieur Tanneguy de BELLOY déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat, accepte ces fonctions sans réserve et remercie l'Associé unique pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

Madame Delphine MALLET déclare qu'elle satisfait également à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat, accepte ces fonctions sans réserve et remercie l'Associé unique pour la confiance qui lui est ainsi témoignée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide que la rémunération de Tanneguy de BELLOY en sa qualité de Directeur Général et ses modalités lui seront adressées par courrier séparé.

L'Associé unique décide que la rémunération de Madame Delphine MALLET en sa qualité de Directeur Général et ses modalités lui seront adressées par courrier séparé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique désigne en qualité de premiers membres du Directoire de la Société, pour une durée de trois années:

- Monsieur Marcin PIECHOWSKI
- Monsieur Tanneguy de BELLOY
- Madame Delphine MALLET

L'Associé unique décide de nommer Marcin PIECHOWSKI en qualité de Président du Directoire.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique désigne en qualité de premiers membres du Comité de Surveillance de la Société, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Monsieur Paul Marie CHAVANNE, membre du Comité de Surveillance,
- Madame Yolaine de COURSON, membre du Comité de Surveillance,
- Monsieur Alexis RUSSET, membre du Comité de Surveillance,
- Monsieur Brice JEST, membre du Comité de Surveillance,

SEPTIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

L'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


L'Associé unique
Paul-Marie CHAVANNE
Représentant légal de GEOPOST SA

